

Règlement d'ordre intérieur

1. Avant-propos

Le présent règlement vise à organiser le fonctionnement de notre ASBL, qui se consacre à l'inclusion numérique des seniors au Luxembourg, par rapport aux bénéficiaires et au personnel d'encadrement.

Notre mission :

GoldenMe vise à faciliter l'adaptation des personnes âgées au monde numérique. Notre mission est de mettre à disposition des informations et des offres éducatives et d'organiser des événements pour les non-natifs du numérique afin qu'ils acquièrent des compétences et une culture numérique de base.

Nous travaillons en partenariat avec le secteur privé et public pour créer et nous mettons un accent particulier sur la collaboration intergénérationnelle.

Notre offre :

Nous proposons 3 types d'offres à ce jour :

1. **SmartTalk** - présentation d'un sujet en lien avec le numérique
2. **SmartWorkshop** - présentation d'un sujet lié au monde digital + une partie pratique et interactive
3. **SmartCafé** (anciennement SmartphoneCafé) - : aide personnalisée et individuelle avec un appareil personnel (téléphone portable, tablette ou ordinateur)

2. Les bénéficiaires

Modalités d'inscriptions

Les bénéficiaires (toute personne de + de 50 ans résidant au Luxembourg ou frontalier) intéressés par nos activités remplissent un formulaire d'inscription disponible sur notre site web ou lors de nos événements. Ils ont aussi la possibilité de nous appeler pour s'inscrire.

Les informations suivantes sont demandées :

- Nom complet
- Adresse email
- Choix d'activités (formations, conférences, aides individuelles)
- Numéro de téléphone

Confirmation et Communication

Après traitement, chaque bénéficiaire reçoit une confirmation d'inscription par email ou par téléphone. La confirmation inclut les détails des activités choisies, les dates, les horaires et les lieux.

En cas de places limitées, les bénéficiaires sont informés de la disponibilité ou d'une liste d'attente.

Devoirs et obligations

- Si un bénéficiaire souhaite annuler son inscription, il doit en informer l'ASBL par téléphone ou par email. Les désistements sont pris en compte pour gérer les listes d'attente et optimiser les ressources.
- Le bénéficiaire est prié de se présenter à l'heure de rdv fixé à l'avance. En cas de retard, il doit en informer le responsable chez GoldenMe.
- Le bénéficiaire est prié de respecter le lieu et le matériel mis à disposition pour l'événement.
- Le bénéficiaire doit suivre toutes les procédures de sécurité du lieu de l'événement.
- Le bénéficiaire est prié d'être respectueux et empathique avec tout autre bénéficiaire mais également avec le personnel de l'asbl.

3. Le personnel d'encadrement

Les valeurs de l'équipe :

- Ouverture et communication : L'ouverture à la rétroaction et aux nouvelles idées favorise un environnement de travail favorable et créatif où chacun est entendu et valorisé.
- Respect : Le respect des collègues et des bénéficiaires, quels que soient leur identité religieuse, sexuelle, de genre, ethniques, socio- culturelle et politique. Nous aspirons de créer une atmosphère de travail positive, inclusive et participative. Nous ne tolérons aucune discrimination raciste, islamophobe, queerphobe, antisémite ou lié à l'âge (âgisme).
- Apprentissage continu : La capacité d'apprendre et de s'améliorer en permanence nous aide à rester à jour et à trouver des solutions innovantes pour notre public cible.
- Positivité : Créer un environnement de travail positif où tout le monde aime travailler.
- Confiance et bienveillance (collègues et partenaires): une atmosphère de confiance et de bienveillance qui favorise la coopération à long terme et le succès de notre organisation.
- Gestion des Conflits : En cas de conflit entre usagers ou avec le personnel, l'équipe d'encadrement intervient de manière neutre et constructive pour résoudre les problèmes.

GoldenMe bénéficie de la Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du Secteur Social (CCT SAS). Toutes les informations relatives au personnel d'encadrement y sont reprises. Toute autre réglementation non décrite ici ou dans la convention collective est soumise au Code du travail tel que publié au Mémorial A - 119 du 9 mars 2020.

Ce règlement est publié sur le site web www.goldenme.lu.

Date	Changement	Validé par	Version
25/4/2024	Création document	Mara Kroth	1.0